

MAIRIE

DE



Seyne-les-Alpes

ALPES - DE - HAUTE - PROVENCE

04140

TÉL. 04 92 35 00 42

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 30 janvier 2017 à 20 heures 30

I/ Comptabilité :

*Vote des comptes administratifs et comptes de gestion : après que Maire se soit retiré, **le Conseil Municipal par 12 voix pour et 1 abstention (L.PASCAL) approuve** chacun des comptes administratifs 2016, les comptes de gestion. **Vote à l'unanimité** des affectations de résultats.

*Admission en non-valeur : produits irrécouvrables sur le budget eau et assainissement pour un montant de 845,05 €. **Voté à l'unanimité.**

II/ Régies :

* Création de la régie pass inter-stations, vote des tarifs et convention liée : suite à la dissolution de l'Office de Tourisme, la commune de SEYNE encaissera les ski-pass qui resteront en vente à l'OT, puis effectuera la répartition entre les 3 stations, tarifs inchangés mais revotés pour rattachement à la nouvelle régie. Nouvelle convention entre les 3 stations mais sans l'OT. **Voté à l'unanimité.**

*Suppression régies inutilisées : régie de recettes tennis, régie d'avance frais affranchissements et régie recettes point sani-station. **Voté à l'unanimité.**

III/ Création ALSH : l'association parentale « La Ruche » ne souhaite pas poursuivre l'activité ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement). Le Maire propose : la création d'un ALSH communal, d'une régie pour le centre aéré ainsi que la garderie du soir (tarif inchangé à 1 € de l'heure) et de demander une subvention à Provence Alpes Agglomération pour le fonctionnement de cette structure. **Voté à l'unanimité.**

IV/ Conventions pour l'instruction des demandes d'autorisation du droit de sols : à compter du 01/02/2017, les Services de la DDT n'instruiront plus les demandes d'urbanisme de certaines communes. La commune de SEYNE est, donc, devenue centre instructeur. Une convention va être passée avec la commune de SELONNET (250 € par dossier) et une avec DIGNE (instruction des gros dossiers : lotissements, etc...) pour un coût de 252 €/dossier. La commune de MONTCLAR a refusé cette proposition. **Voté à l'unanimité.**

V/ Représentations demandes de subventions DETR 2017 : il s'agit principalement de changement des taux (plus importants) dans les demandes de subventions pour le projet Place d'Armes : **voté par 14 voix pour et 1 abstention (L. PASCAL)** et les projets scolaires, mais avec pour ces derniers un montage de dossier par projet (matériel informatique et cabine de toilettes) et non plus en commun : **voté à l'unanimité.**

VI/ Ressources humaines :

*Tableau des emplois de la commune : **voté à l'unanimité.**

* Recrutement Services Techniques : 1 agent en contrat à durée déterminée (6 mois) pour accroissement saisonnier d'activité et 1 agent à durée déterminée (1 an) pour accroissement temporaire d'activité. **Voté à l'unanimité.**

*Régime indemnitaire remontées mécaniques : régularisation des indemnités existantes : heures supplémentaires, paniers, équipement et prime d'ancienneté. **Voté à l'unanimité.**

*Indemnités travaux dangereux : attribution d'une indemnité pour travaux dangereux, insalubres, inconfortables ou salissants. **Voté à l'unanimité.**

*Indemnités d'astreintes : il s'agit, notamment, d'agrandir les périodes temporelles de versement possible des astreintes. **Voté à l'unanimité.**

VII/ Questions diverses :

* Règlement de la résidence du « Jas de Malivert » : création d'un règlement sur les droits et devoirs des résidents à signer dès leur entrée dans la structure. **Voté à l'unanimité.**

* Subvention association « AUDACCE » : compensation des frais vétérinaires engagés par l'association pour la castration des chats errants de SEYNE pour un montant de 353,20 €. **Voté à l'unanimité.**

Séance levée à 22 heures 45.